



PROCESSUS DE RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS D'UN ENTRAÎNEUR

(Approuvé par le conseil – le 3 avril 2020)

Squash Canada, en partenariat avec l'Association canadienne des entraîneurs, offre des occasions aux entraîneurs de recevoir une éducation et une formation uniformisées en conformité avec le Programme national de certification des entraîneurs (PNCE).

FORMATION DU PNCE et PARCOURS DE CERTIFICATION



Pour le diagramme complet du modèle du PNCE – [Cliquez ici](#)

Pour plus d'informations sur le PNCE – [Cliquez ici](#)

PARCOURS DES ENTRAÎNEURS DE SQUASH CANADA

Introduction au squash	Introduction à la compétition	Développement de la compétition
----------------------------------------	-----------------------------------------------	-------------------------------------------------

PROCESSUS DE RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS

Squash Canada encourage les entraîneurs à se familiariser avec la description du processus de formation et de certification. Toutefois, Squash Canada a élaboré un processus visant à encourager les entraîneurs actifs qui n'ont pas encore été certifiés par le PNCE à potentiellement contourner certaines exigences de formation et à être reconnus pour leur expérience et leurs apprentissages antérieurs. Les entraîneurs sont tenus de comprendre à fond le Parcours des entraîneurs et les éléments de formation connexes qu'ils souhaiteraient faire reconnaître en fonction des athlètes avec lesquels ils travaillent, tel que décrit dans le [Modèle de développement à long-terme de l'athlète](#). Les entraîneurs sont invités à faire reconnaître l'évaluation de toute étape du Parcours des entraîneurs mentionnée plus haut.

PROCESSUS DE DEMANDE

Les entraîneurs qui souhaitent faire une demande de reconnaissance de leurs qualifications doivent remplir et soumettre le formulaire de demande à Squash Canada avec un paiement de 100 \$ +TVH (non-remboursable) pour les frais de demande. Les demandes de tous les entraîneurs intéressés seront considérées. Le Comité du processus de reconnaissance des qualifications de Squash Canada requiert les informations suivantes :

- Lettre de motivation – précisant l'intention de la demande de reconnaissance
- Formulaire de demande de reconnaissance des qualifications pour les entraîneurs de Squash Canada
- # PNCE – requis pour valider les exigences du PNCE
- Preuve d'âge – minimum 16 ans et plus
- CV/relevés de notes/portfolio – précisant les expériences de jeux, d'encadrement, de travail et le niveau d'éducation ou les certifications/nominations antérieures obtenues.
- Références – minimum deux (2) lettres d'une personne qui témoigne de l'expérience d'entraîneur du candidat



PROCESSUS DE RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS D'UN ENTRAÎNEUR

(Approuvé par le conseil – le 3 avril 2020)

- Preuve d'adhésion – le candidat doit être un membre en règle de Squash Canada et de son association provinciale/territoriale respective

IMPORTANT : les candidats au Processus de reconnaissance des qualifications peuvent être soumis à des exigences de contrôle de Squash Canada ou de leur association provinciale/territoriale de squash avant que leur demande ne soit approuvée.

RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS D'UN ENTRAÎNEUR DE SQUASH CANADA – COMITÉ D'ÉVALUATION

Les demandes de reconnaissance de qualifications seront soumises au Comité d'évaluation constitué des quatre (4) personnes suivantes :

- Membre du personnel de Squash Canada
- Comité des entraîneurs de Squash Canada – deux (2) membres
- Consultant de l'ACE pour Squash Canada

Le Comité d'évaluation de reconnaissance des qualifications des entraîneurs de Squash Canada révisera la demande (une fois la demande dûment remplie et les frais payés) et rendra sa décision dans un délai de quinze (15) jours ouvrables. Le Comité présentera sa décision comme suit :

- a) Le candidat a pleinement satisfait aux exigences de formation et peut se soumettre à l'évaluation par un évaluateur d'entraîneurs agréé choisi par le Comité d'évaluation. Note : les candidats approuvés seront tenus de payer « les frais d'évaluation » applicables avant de pouvoir se soumettre à l'évaluation.
- b) Le candidat a partiellement satisfait aux exigences de formation et doit compléter de la formation supplémentaire (laquelle sera détaillée dans la décision) avant d'être admissible à l'évaluation tel que décrite dans l'option A.
- c) Le candidat n'a pas satisfait aux exigences de formation et doit s'inscrire au(x) cours de formation approprié(s) tel que stipulé par le Comité d'évaluation.

Le Comité avisera le candidat et l'association provinciale/territoriale de squash respective de la sa décision. Squash Canada sera responsable d'entrer toute information pertinente dans « The Locker » (la base de données de l'Association canadienne des entraîneurs) qui sera incluse dans le relevé de l'entraîneur.

Prière d'envoyer le formulaire de demande dûment rempli à Squash Canada par courriel au info@squash.ca

Les options de paiement incluent le virement bancaire (communiquez avec le bureau pour la marche à suivre), le chèque ou la carte de crédit (Visa/Mastercard).

